AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C2106
FR0000072373-FS0984

21 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EGIDE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2023, la société par actions simplifiée iXcore Group[1] (52 avenue de l'Europe, 78160 Marly-Le-Roi) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 décembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EGIDE[2] et détenir 1 381 139 actions EGIDE représentant autant de droits de vote, soit 8,49% du capital et 8,47% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société EGIDE[4].

[1] Société détenue à hauteur de 17,3% par M. Hervé Arditty et Mme Patricia Arditty, et à hauteur de 27,6% pour chacun des actionnaires suivants : M. François Arditty, M. Antoine Arditty et Mme Laure Arditty.
[2] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 2 septembre 2022.
[3] Sur la base d'un capital composé de 16 259 364 actions représentant 16 315 420 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué de la société EGIDE du 12 décembre 2023.